



## Recommandation 371 (1963)<sup>1</sup>

# Dégénérescence maligne du système respiratoire chez le fumeur

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

Considérant que le nombre de cas de dégénérescence maligne du système respiratoire chez les fumeurs a augmenté de façon considérable au cours des vingt-cinq dernières années ;

Consciente du fait que les pays européens consacrent déjà des sommes très importantes pour rechercher les remèdes à ce mal et en étudier les causes ;

Considérant que le Conseil de l'Europe ne possède pas les moyens scientifiques pour contribuer directement à cette lutte ;

Estimant, cependant, que toute occasion doit être saisie pour permettre aux savants de se tenir au courant des études en cours et des plus récentes statistiques, de confronter leurs points de vue et d'échanger des informations ;

Estimant souhaitable que la coopération européenne s'intensifie dans ce domaine,

Recommande au Comité des Ministres d'examiner la possibilité de convoquer, en collaboration avec l'Organisation Mondiale de la Santé, un colloque européen dont le but serait d'étudier les moyens d'intensifier la coopération européenne en ce domaine, en particulier en ce qui concerne :

- a. l'échange d'information,
- b. l'éducation sanitaire.

---

1. Discussion par l'Assemblée le 19 septembre 1963 (11e séance) (voir [Doc. 1656](#)[Doc. 1656](#), rapport de la commission sociale). Texte adopté par l'Assemblée le 20 septembre 1963 (12e séance).

